

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 JUIN 2023**

Nombre de membres composant le Conseil 33

Nombre de membres présents à la séance 24

Nombre de membres représentés 8

Nombre de membres non représentés 1

Le mardi 13 juin 2023 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Philippe PLATON, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Chantal DURAND donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Anne MAROLLEAU donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Monsieur Areski OUDJEBOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène DECOTIGNIE

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 5

BUDGET ANNEXE DU CINÉMA - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

PREAMBULE - Madame Chantal ALLAIN, 6ème Adjointe au Maire déléguée à la jeunesse, au handicap et à la culture

Mes chers collègues,

Le budget annexe du Cinéma relève également de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Ce CFU 2022 regroupe ainsi dans un unique document les anciens compte de gestion du Comptable public et compte administratif de l'ordonnateur.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte financier unique 2022 du budget annexe du cinéma présente les résultats suivants :

Réalisations 2022	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	129 215,93	129 215,93	0,00
Section d'investissement	18 672,00	91 389,87	72 717,87
Total	147 887,93	220 605,80	72 717,87

Il n'y a pas de restes à réaliser ni en dépenses, ni en recettes.

L'excédent global de clôture est de 72 717,87 € en 2022 contre 69 605,87 € en 2021.

Les réalisations 2022 du budget annexe du cinéma se décomposent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées et ont évolué de cette manière :

Chapitre	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	% de réalisation	variation CA/CA montants	%ge
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	42 520,00	25 972,07	38 190,00	18 050,27	44 940,00	36 228,88	80,62%	18 178,61	100,71%
012 CHARGES DE PERSONNEL	77 000,00	77 000,00	94 000,00	82 192,52	94 000,00	88 888,05	94,56%	6 695,53	8,15%
65 AUTRES CHARGES COURANTES			100,00	24,00	1 400,00	0,00	0,00%	-24,00	-100,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00	30,00	100,00	0,00	200,00	0,00	0,00%	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	119 720,00	103 002,07	132 390,00	100 266,79	140 540,00	125 116,93	89,03%	24 850,14	24,78%
042 OPERATIONS D'ORDRE	3 873,89	3 873,35	3 945,00	3 945,00	4 099,00	4 099,00	100,00%	154,00	3,90%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	123 593,89	106 875,42	136 335,00	104 211,79	144 639,00	129 215,93	89,34%	25 004,14	23,99%

En 2022, les dépenses de fonctionnement se sont établies à 129 215,93 € en hausse de 23,99 % par rapport à l'an dernier, soit + 25 004,14 €.

L'année 2022 marque une reprise quasi normale du fonctionnement du cinéma.

Parmi ces dépenses on retrouve principalement les postes budgétaires suivants :

- les dépenses de personnel (chapitre 012) : 88 888,05 €
- locations mobilières (61358) : 16 732,86 € pour la location des films et la location du terminal bancaire
- maintenance (6156) : 4 171,68 € pour l'abonnement de ligne ADSL (permettant de recevoir les films dématérialisés) et la maintenance du logiciel de billetterie et du vidéo-projecteur
- entretien et réparation (61558) : 3 434,45 € pour la réparation du projecteur suite à des pannes
- autres frais divers(6188) : 3 000 € au titre de l'adhésion au Groupement de Programmation des Cinémas Indépendants (GPCI) et 579,07 € pour les affichages sur colonne Moris.
- impôts et taxes (637) : 4 466,54 € pour les redevances et taxes sur les entrées en salle, telles que SACEM, CNC...
- affiches et flyers (6236) : 2 737,98 € pour les supports de promotion de la programmation

Enfin, les opérations d'ordre concernent les amortissements des dépenses d'équipement pour un montant de 4 099 €. Ce montant est neutre budgétairement, car la même somme est inscrite en

recette d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	% de réalisation	variation montants	CA/CA %ge
70 PRODUITS DES SERVICES	35 000,00	19 220,84	27 000,00	17 709,73	38 000,00	39 436,24	103,78%	21 726,51	122,68%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	86 515,95	85 576,64	108 348,00	85 451,48	105 652,00	88 792,69	84,04%	3 341,21	3,91%
75 PRODUITS DES DOMAINES				63,58				-63,58	-100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	121 515,95	104 797,48	135 348,00	103 224,79	143 652,00	128 228,93	89,26%	25 004,14	24,22%
042 OPERATIONS D'ORDRE	2 077,94	2 077,94	987,00	987,00	987,00	987,00	100%	0,00	0,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	123 593,89	106 875,42	136 335,00	104 211,79	144 639,00	129 215,93	89,34%	25 004,14	23,99%

En 2022, les recettes liées aux entrées sont arrêtés à 39 436,24 € et sont en hausse de 103,78 % par rapport à 2021. Elles n'atteignent toutefois toujours pas le niveau de 2019.

Le budget annexe du Cinéma est financé principalement par la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune qui s'élève à 88 792,69 € (+ 3,91%).

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	% de réalisation	variation montants	CA/CA %ge
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 685,00	0,00	17 685,00	0,00				-17 685,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 504,41	0,00	53 461,87	1 541,00	72 717,87	0,00	0,00%	-53 461,87	-100,00%
040 OPERATIONS D'ORDRE	2 077,94	2 077,94	987,00	987,00	987,00	987,00	100,00%	0,00	0,00%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	720,00	720,00	-	-	17 685,00	17 685,00	100,00%	17 685,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	70 987,35	2 797,94	72 133,87	2 528,00	91 389,87	18 672,00	20,43%	-53 461,87	638,61%

En 2022, le cinéma n'a réalisé aucune dépense d'investissement réelle.

Les opérations d'ordre concernent l'amortissement des subventions pour un montant de 987 € et l'annulation du remboursement de l'avance au CNC pour un montant de 17 685 €. Ces montants sont neutres budgétairement, car les mêmes sommes sont inscrites en recettes d'investissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BUDGET 2020	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	REALISE 2022	% de réalisation	variation montants	CA/CA %ge
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	66 393,46	66 393,46	68 188,87	68 188,87	69 605,87	69 605,87	100,00%	1 417,00	2,08%
040 OPERATIONS D'ORDRE	3 873,89	3 873,35	3 945,00	3 945,00	4 099,00	4 099,00	100,00%	154,00	3,90%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	720,00	720,00	-	-	17 685,00	17 685,00	100,00%	17 685,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	70 987,35	70 986,81	72 133,87	72 133,87	91 389,87	91 389,87	100,00%	19 256,00	26,69%

Les recettes d'investissement proviennent du solde d'exécution d'investissement reporté d'année en année (69 605,87 €), de la dotation aux amortissements (4 099,00 €) et de l'annulation du remboursement de l'avance au CNC (17 685,00 €).

Suite à cette restitution détaillée de la réalisation comptable durant l'année, je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte financier unique 2022 du budget annexe du cinéma et de confirmer l'affectation du résultat arrêté provisoirement.

Principaux textes réglementaires	- articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales - nomenclature comptable M57
Principaux documents de référence	- projet de compte financier unique 2022 – budget annexe du cinéma

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 05/06/2023

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	23	Monsieur Francis SELAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Sylvie MERCIER (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Abstention	4	Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Article 1^{er} : Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2022 du budget annexe du cinéma, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	0,00 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	3 112,00€
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	69 605,87 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	72 717,87 €

Article 2 : Reconnaît l'absence de restes à réaliser.

Article 3 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

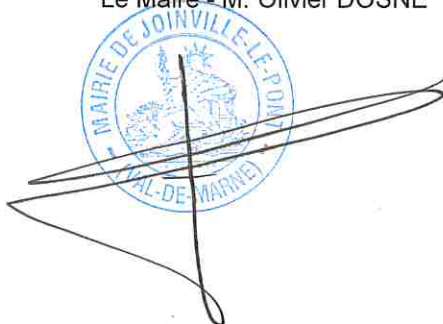
Article 4 : Conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, et compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser), confirme l'affectation suivante :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 0,00 €

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Madame Hélène DECOTIGNIE



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 15 JUIN 2023

Télétransmise au contrôle de légalité le : 15 JUIN 2023

A Joinville-le-Pont le

15 JUIN 2023

